



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD**

### **REGLEMENT DES GARDERIES DE LA COMMUNAUTE**

#### **Avenant 1 - Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

##### **Article 2 : Mode de fonctionnement**

- a. **Age d'admission** : La garderie reçoit de droit et **en priorité** les enfants inscrits aux écoles maternelles et primaires de la Communauté. Si les capacités d'accueil le permettent, elle peut également accepter les élèves des collèges à condition qu'ils résident sur le territoire de la Communauté de communes. Dans ce cas précis, une demande d'autorisation de fréquentation doit être adressée par la famille à la Communauté, et le tarif normal de garderie sera appliqué.
- b. **Jours et horaires d'ouverture** : la garderie fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon le tableau suivant :

	<b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	
<b>EYMET (Maternelle)</b>	7h30 à 8h30 ( <i>Gratuité de 8h15 à 8h30</i> )	16h10 à 18h30 ( <i>Gratuité de 16h10 à 16h25</i> )
<b>EYMET (Elémentaire)</b>	7h30 à 8h35 ( <i>Gratuité de 8h20 à 8h35</i> )	16h15 à 18h30 ( <i>Gratuité de 16h15 à 16h30</i> )
<b>FAUX</b>	7h30 à 8h35 ( <i>Gratuité : voir ci-dessous</i> )	16h15 à 18h30 ( <i>Gratuité : voir ci-dessous</i> )
<b>FONROQUE</b>	La garderie est assurée sur le site de RAZAC	
<b>ISSIGEAC</b>	7h30 à 8h35	16h15 à 18h30
<b>RAZAC</b>	7h30 à 8h35 ( <i>Gratuité : voir ci-dessous</i> )	16h15 à 18h30 ( <i>Gratuité : voir ci-dessous</i> )
<b>SINGLEYRAC</b>	7h30 à 8h35 ( <i>Gratuité : voir ci-dessous</i> )	16h15 à 18h30 ( <i>Gratuité : voir ci-dessous</i> )

**NB :**

- **EYMET** : La gratuité ne concerne pour EYMET que les familles avec fratrie (1 enfant scolarisé sur EYMET-maternelle et l'autre sur EYMET-élémentaire ou le collège).
- **Faux et RPI Fonroque-Razac d'Eymet-Singleryrac :**

**Pour les familles sans fratrie :**

**La garderie est payante** pour l'enfant qui est déposé en garderie avant le passage de la navette ou récupéré en garderie après le passage de la navette.

**Pour les familles avec fratries :**

- Le matin, si la famille dépose les 2 enfants à l'heure exacte de passage de la navette et si l'un des 2 enfants emprunte la navette alors que l'autre reste en garderie, ce dernier bénéficiera de la gratuité. Toute autre configuration donnera lieu à facturation **pour la fratrie**, en particulier si la famille dépose la fratrie à la garderie **avant le passage de la navette**.
- Le soir, si la famille récupère les 2 enfants à l'heure exacte de passage de la navette et si l'un des 2 enfants attendait en garderie l'arrivée de la navette, ce dernier bénéficiera de la gratuité. Toute autre configuration donnera lieu à facturation **pour la fratrie**, en particulier si la famille récupère la fratrie à la garderie **après le passage de la navette**.